



## Mieux vivre en milieu rural

# APPEL A PROJETS JEUNES 2011-2012

Date limite de remise des candidatures : **29 février 2012**

## ***Règlement MSA Beauce Cœur de Loire***

L'appel à projets « Mieux vivre en milieu rural », organisé par la MSA, a pour but d'offrir aux jeunes, notamment du milieu rural, la possibilité de participer à l'amélioration de leur qualité de vie et ainsi celle des autres habitants des territoires concernés par les projets.

Cet appel à projets est composé de **trois niveaux distincts** :

- des concours départementaux (Cher, Eure et Loir, Loiret)
- un concours pluri départemental Beauce Cœur de Loire,
- un concours national.

### **I. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### *Candidature collective*

Cet appel à projets s'adresse à des groupes composés au **minimum de trois jeunes**.

Il ne vise pas à soutenir directement des réseaux associatifs, mais les jeunes porteurs de projets pourront être en contact avec des associations ou toute autre structure accompagnant leur initiative et permettant son développement.

Cependant un même projet ne peut être représenté dès lors que la structure accompagnatrice est la même et ce, même si les porteurs de projet sont différents.

#### *Age des candidats*

Les jeunes devront **être âgés majoritairement de 13 à 22 ans**, à la date de dépôt de leur candidature. La participation de jeunes mineurs est liée à l'établissement d'une autorisation parentale qui sera jointe à leur dossier de candidature.

### *Résidence des candidats*

Les candidats devront **résider dans une commune rurale (moins de 15 000 habitants) ou** faire partie d'un groupe composé **en majorité de ressortissants agricoles** domiciliés en milieu urbain des départements du Cher, de l'Eure et Loir, ou du Loiret.

Toutefois, les projets présentés pourront concerner d'autres catégories d'âge, voire l'ensemble de la population de leur territoire de mise en oeuvre.

### *Deuxième candidature*

Les porteurs de projets ayant déjà obtenu une bourse Appel à Projets Jeunes MSA peuvent solliciter une deuxième bourse **selon les conditions suivantes** :

- avoir réalisé le premier projet
- transmettre le compte-rendu du projet et le bilan final au correspondant jeunes
- Le second projet présenté doit être un prolongement ou un développement du premier projet. La reconduction à l'identique du premier projet n'est pas recevable pour une deuxième bourse
- Le second projet peut être radicalement différent du premier projet et il peut s'inscrire dans le même domaine d'action
- Le second projet doit répondre aux critères de recevabilité classiques (âge, résidence, candidature collective, nature du projet, impact territorial ...)

Une seconde candidature à l'Appel à Projets Jeunes « Mieux vivre en milieu rural » doit impérativement être validée par le correspondant jeunes de la MSA de votre département de résidence.

## **II. LA NATURE DES PROJETS**

Le contenu des projets concernera les domaines suivants:

- ◆ Solidarité et citoyenneté,
- ◆ Culture et arts,
- ◆ Santé et activités physiques et sportives,
- ◆ Démarches innovantes et thématiques inexplorées.

Les projets de groupes constitués majoritairement de jeunes âgés **de 18 à 22 ans** devront obligatoirement afficher une **dimension pérenne**.

## **III. LE DEPOT DES CANDIDATURES**

Les dossiers de candidature peuvent être retirés auprès des correspondants jeunes de votre département, par courrier, ou en le téléchargeant sur notre site. Retrouvez toutes nos coordonnées à la dernière page de ce document.

Le correspondant jeunes du département doit être contacté **au minimum un mois avant le dépôt du dossier**.

Les dossiers devront être remis **au plus tard le 29 février 2012**, à la MSA à l'attention du correspondant jeunes du département.

## IV. LE CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les jeunes intéressés devront faire état dans les dossiers de candidature :

\* des éléments d'identification des membres du groupe porteur de projet (Nom, prénom, date de naissance, adresse, situation scolaire ou professionnelle actuelle, régime de protection sociale) ;

\* du descriptif du projet :

- public visé,
- territoire de mise en oeuvre,
- objectifs poursuivis,
- calendrier envisagé,
- moyens (humains, matériels, financiers) nécessaires et moyens d'ores et déjà mobilisables,
- compétences spécifiques et expériences éventuelles des membres du groupe de projet pour le mener à bien,
- partenaires envisagés ou déjà contactés.

## V. L'ETUDE DES PROJETS ET L'APPUI TECHNIQUE

Le **correspondant jeunes** de la MSA de votre département réalisera une **première sélection des projets** en s'appuyant uniquement sur la conformité des candidatures par rapport aux critères définis précédemment (âge et résidence des candidats, adéquation du contenu des projets déposés).

Suite à cette vérification de conformité, il proposera ses conseils aux jeunes afin de les **aider à formaliser leurs projets** pour la présentation au jury départemental de la MSA.

En ce qui concerne les projets susceptibles d'apporter une amélioration dans le domaine de la **prévention des risques professionnels et de la sécurité des personnes**, un soutien peut également être apporté par un **conseiller en prévention de la MSA**.

## VI. LA SELECTION DEPARTEMENTALE

Le jury départemental de la MSA, opérera son choix parmi les projets qui lui seront présentés et qui ont satisfait au contrôle de conformité des candidatures.

Les résultats de cette sélection seront communiqués à l'issue du jury.

## VII. MONTANT DES BOURSES DEPARTEMENTALES

Le montant maximum susceptible d'être attribué à un projet est fixé à :

- 1000 € sur les fonds de l'action sanitaire et sociale, auxquels peuvent s'ajouter
- 600 € sur les fonds de la sécurité santé au travail si le projet inclut de la prévention.

## VIII. L'ORGANISATION DU CONCOURS BEAUCE COEUR DE LOIRE

Chaque jury départemental pourra transmettre jusqu'à 2 projets au jury Beauce Cœur de Loire, en vu d'un prix spécial.

## IX. L'ORGANISATION DU CONCOURS NATIONAL

La MSA transmettra à la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole au plus, deux projets par département, qu'elle aura préalablement primés afin qu'ils concourent au niveau national.

Au cours du premier trimestre 2013, le jury national se réunira afin de sélectionner seize projets qui se verront octroyer une bourse nationale.

**Seize bourses seront décernées par la Caisse Centrale de la MSA pour une enveloppe globale de 30 000 euros.**

Les projets seront répartis par tranches d'âge avec les 13 -17 ans et les 18- 22 ans.

Dans chaque tranche d'âge seront attribués :

**4 prix dont** : un premier prix d'un montant de **2.500€**, un deuxième prix d'un montant de **2.300€**, un troisième prix d'un montant de **2.100€** et un quatrième prix d'un montant de **1.900€**;

**4 prix « coup de coeur » de 1 550 €** pour chacune des thématiques que sont : « Solidarité et citoyenneté », « Culture et arts », « Santé et activités physiques et sportives » et « Démarches innovantes et thématiques inexplorées ».

En cas de carence d'une thématique, dans une des tranches d'âge, un deuxième prix coup de coeur, dans cette même thématique, pourra être attribué dans l'autre tranche d'âge.

## X. INFORMATIONS PRATIQUES

**Vos Correspondants Jeunes :**

**Pour le Cher :**

- Marie-Line CIDERE 02.48.55.40.75
  - Sophie ROUGÉ 02.48.75.02.60
- Adresse : 7, rue de l'Île d'Or, 18032 Bourges Cedex 9

**Pour l'Eure-et-Loir :**

- Aurélie TORCHEUX 02.37.52.08.83
- Adresse : 5, rue Chanzy, 28037 Chartres Cedex

**Pour le Loiret :**

- Odile FRELAT 02.38.60.55.59
  - Marjolaine GUYONNET-HENCKE 02.38.60.54.07
- Adresse : 11, avenue des Droits de l'Homme, 45924 Orléans cedex 9

**Vos contacts au service Prévention des Risques Professionnels :**

**Pour le Cher :**

- Sylvain HUET 02.48.55.41.06
- Adresse : 7, rue de l'Île d'Or, 18032 Bourges Cedex 9

**Pour l'Eure-et-Loir :**

- Christophe COSME 02.37.30.45.40
  - Gilles BRETON 02.37.30.45.40
- Adresse : 5, rue Chanzy, 28037 Chartres Cedex

**Pour le Loiret :**

- Thierry MAHON DE MONAGHAN 02.38.60.55.49
  - Philippe ARMENGAUD 02.38.60.55.49
- Adresse : 11, avenue des Droits de l'Homme, 45924 Orléans cedex 9

Le Site web : [www.msa-beauce-coeurdeloire.fr](http://www.msa-beauce-coeurdeloire.fr)

L'adresse mail : [projetsjeunes.grprec@bcl.msa.fr](mailto:projetsjeunes.grprec@bcl.msa.fr)